



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALES DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

SERVICE DES MATÉRIELS AMINISTRATIFS, DES TRANSPORTS ET TRANSITS ADMINISTRATIFS (SMATTA)

AUTORISATION D'UTILISATION DES VÉHICULES PERSONNELS

→ Qu'est-ce qu'une autorisation d'utilisation des véhicules personnels ?

C'est un document autorisant un agent de l'Etat à utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service..

→ Qui sont concernés ?

Les agents de l'État civil ou militaire sont concernés par ce document.

→ Quelles sont les conditions d'obtention ?

L'autorisation d'utilisation de véhicule personnel est attribuée à condition que l'administration n'ait pas doté l'intéressé de véhicule administratif.

@ Quelles sont les pièces à fournir ?

Les pièces requises pour avoir une autorisation d'utilisation de véhicule personnel sont les suivantes :

- ✓ Etablissement de la demande indiquant :
 - Le nom du demandeur
 - IM, Fonction, grade
 - Ministère employeur
- Marque et type du véhicule conforme à la carte grise
- ✓ Attestation de non délivrance de réquisition de transports
- ✓ Attestation d'insuffisance de véhicule administratif délivrée par son supérieur
- ✓ Attestation d'aptitude et de conformité du véhicule
- ✓ Photocopie du permis de conduire
- ✓ Photocopie de la carte grise du véhicule

Chef du Service des Matériels Administratifs, des Transports et Transits Administratifs (SMATTA)



Immeuble du Ministère de l'Économie et des Finances
Antaninarenina - Porte 276



smatta.dpe@dgfag.mg



032 11 066 46